

le 19 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DAC 1609** Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Paris-Macadam – Les Arcavals (18°).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, relative à l'attribution d'une subvention et à la signature d'une convention avec l'association Paris Macadam – Les Arcavals ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 1er décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'association Paris Macadam, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Paris Macadam – Les Arcavals, 22, rue de la Goutte d'Or 75018 Paris, pour l'organisation en 2014 de la 6e édition de Quartiers d'art. 2014\_01954 ; SIMPA 13225.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.